

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 juillet à 11h, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 29 juin 2018 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 17

BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / LE NAGARD Marie-France / MOTHRON Georges / RAIB Naïma / MARE Guillaume / REVILLON Yves / MUZEAU Rémi / BOUCHOUICHA Yahia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leïla / MOME Michel / VALLEE Marie-Lise / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / MOUADDINE Nadia / EREZ Anne-Laure.

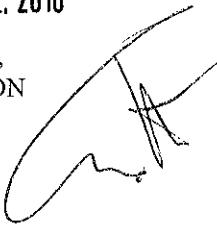

POUVOIRS DONNÉS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 4

AESCHLIMANN Manuel représenté par MARE Guillaume / **BOLUFER Jean Paul** représenté par GOUETA Nicole / **CANTET Anne-Gabrielle** représentée par REVILLON Yves / **COBLENTZ Caroline** représentée par VALLEE Marie-Lise.

ABSENTS : 59

ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / ALLAMELLOU Manuel / AMARIR Fatima / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / BOURDU Anne / CAMILLERI Mickaël / CAZABAN Julie / CHAKER Rachid / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COCHEPAIN Stéphane / COLIN Chantal / CULOT Pierre / DEPINS Antoine / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / DOUCET Philippe / ELHADDAD Khaled / FANIER Basile / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JEHANIN Romain / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LEMOAL Alice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MERIC Delphine / METEZEAU Philippe / METIAS Samuel / MEYNARD Sylvie / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RENAULT Sébastien / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VUILLEMIN Anne-Sophie.

Madame Fatiha BACHA est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

<p>DELIBERATION N° 2018/S06/011</p> <p>Transmission & Affichage le 13 JUL. 2018</p> <p>Le Président, Georges MOTHRON</p> 	
---	--

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
13 JUL. 2018
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 3 juillet 2018

Délibération n°2018/S06/011

Objet : Contribution de l'EPT Boucle Nord de Seine à l'élaboration du SCoT métropolitain

Le 3 juillet 2018, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Gennevilliers, sous la présidence de M. Georges MOTHRON, son Président ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 4

Mme Fatïha BACHA a été désignée secrétaire de séance ;

EXPOSE

Considérant que la Métropole du Grand Paris a engagé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), qui a vocation à incarner le projet stratégique de développement du territoire métropolitain et sera opposable aux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi),

Considérant l'avancement de l'élaboration du SCoT, avec la finalisation du diagnostic et l'engagement d'un premier temps de concertation, étapes préalables à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fera l'objet d'un débat en Conseil métropolitain d'ici fin 2018,

Considérant les objectifs de l'élaboration du SCOT métropolitain :

- Contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains ;
- Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité ;
- Construire une métropole résiliente.

Considérant la pertinence pour l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine de formuler à cette étape une première contribution à l'élaboration du SCoT afin de faire valoir les spécificités du territoire, ses besoins et ambitions de développement,

Considérant la stratégie territoriale définie pour le territoire Boucle Nord de Seine, qui se fonde sur les identités et projets des villes, les équilibres du territoire à préserver et à améliorer et l'inscription dans les dynamiques métropolitaines.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LELERC, Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 141-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 23 juin 2017 prescrivant l'élaboration du SCOT et approuvant les objectifs poursuivis,

Vu la « Stratégie territoriale pour le territoire Boucle Nord de Seine » ci-après annexée,

Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Demande que le SCoT métropolitain reconnaisse les spécificités de Boucle Nord de Seine et les besoins d'amélioration des équilibres territoriaux portés par le Territoire, en particulier :

- La nécessité de préserver la mixité de fonctions entre activités et habitat qui caractérise le territoire, favorisant les mobilités de courtes distances et contribuant à la qualité de vie, impliquant notamment une programmation équilibrée dans les secteurs de projet, mais également en secteur diffus dans les futurs zonages du PLUi,
- Les besoins de renforcement de l'offre de formation et de sanctuarisation d'espaces dédiés à l'activité économique afin de pérenniser l'histoire industrielle riche du territoire et son tissu économique développé qui reste fragile et tend à se spécialiser vers les fonctions support peu créatrices d'emplois (logistique, nettoyage, transport, ...) au détriment d'une diversité d'activités,
- Les besoins de renforcement de l'offre d'équipements et de services dans les secteurs carencés et ceux porteurs d'objectifs de rééquilibrage, afin de préserver et développer l'attractivité du territoire en répondant aux besoins des habitants actuels et futurs et d'accompagner le développement de l'offre résidentielle qui pâtit aujourd'hui d'une faible densité de services notamment en matière de petite enfance et de santé,
- Le besoin de renforcement des polarités de proximité à l'échelle des quartiers comme des centre-villes, fragilisés par les évolutions des pratiques d'achat et le développement de zones commerciales dédiées, et dont la pérennité constitue une dimension essentielle de la préservation de la qualité de vie au sein du territoire,
- La nécessité de préserver la diversité des tissus d'habitat, facteur d'attractivité résidentielle, en poursuivant la rénovation des grands secteurs d'habitat collectif et la résorption de l'habitat dégradé, et en veillant à maintenir les caractéristiques du tissu pavillonnaire soumis à de fortes pressions immobilières et qui joue un rôle déterminant en termes de qualité urbaine, d'identité et de bénéfices environnementaux,
- Un patrimoine paysager (Seine, coteaux, plaine agricole, trames vertes internes) à préserver et à mettre en valeur, afin notamment d'éviter les coupures urbaines, de contribuer à la maîtrise des impacts climatiques et de développer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques,
- Un potentiel de développement de l'attractivité touristique du territoire qui contribuera au renforcement de son dynamisme, en valorisant à la fois son histoire impressionniste et sa position privilégiée pour les JO 2024 (stade Yves du Manoir à Colombes et sites olympiques à proximité du territoire).

Article 2 : Demande que le SCoT métropolitain intègre en conséquence les objectifs de développement du territoire Boucle Nord de Seine :

- Maintenir et développer un tissu économique diversifié, en veillant à encadrer le développement de la logistique et des fonctions support et en confortant le lien historique du territoire avec les activités économiques, notamment par le renforcement des fonctions métropolitaines et l'offre

de formation, conditions du maintien d'une offre d'emplois variés répondant aux besoins des habitants ;

- Développer une offre de logements diversifiée afin de permettre l'ancrage de la population et favoriser un développement équilibré et coordonné des différentes fonctions urbaines (activités, habitat, équipements, services, ...), pour préserver les équilibres existants et offrir un cadre de vie attractif et qualitatif ;
- Accompagner l'évolution des tissus urbains existants et les inscrire dans le maillage métropolitain, en s'appuyant sur le développement des grandes infrastructures de transport en commun qui constitue une condition essentielle au développement économique et résidentiel du territoire, ainsi que sur le renforcement du maillage interne au territoire (circulations douces, réseau de bus, ...) pour améliorer les déplacements au sein du territoire des courtes distances ;
- Préserver et valoriser les potentiels environnementaux liés à la géographie spécifique du territoire (boucle de Seine, coteaux, grands espaces verts naturels, trame d'espaces verts publics et privés, mosaïque verte du pavillonnaire,...) et inscrire à l'échelle métropolitaine le projet agricole de la Plaine d'Argenteuil et l'aménagement des Berges de Seine.

Article 3 : Demande que le SCOT métropolitain crée les conditions de mise en œuvre de la « Stratégie territoriale pour le territoire Boucle Nord de Seine » ci-annexée.

Article 4 : Dit que la présente délibération et son annexe seront transmis au Président de la Métropole du Grand Paris.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Stratégie territoriale pour le territoire Boucle Nord de Seine

Résultat des votes : Majorité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 1

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

Georges MOTHRON



Président de Boucle Nord de Seine
Maire d'Argenteuil